



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Stratégie du gouvernement en matière de santé mentale

Question écrite n° 12366

Texte de la question

M. Benjamin Saint-Huile appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés qui touchent les établissements de santé mentale du pays. En effet, la fermeture de lits et d'unités de soins psychiatriques touche de nombreux établissements et appauvrit considérablement l'offre de soins en santé mentale. Depuis 2022, 25 % des établissements psychiatriques ont ainsi dû réduire leurs capacités de prise en charge de 10 à 30 %. Cette situation va à contresens de la dynamique de besoins en matière de soins en santé mentale, alors qu'une personne sur cinq souffre chaque année de troubles psychiques. La réduction de la capacité de prise en charge peut donc mener à terme à un surcroisement des structures et à un traitement inadéquat. Face à des patients en demande de soins et ne pouvant être pris en charge à temps, l'État doit prendre toute sa part : c'est pourquoi il interroge le Gouvernement sur la construction d'une politique publique ambitieuse en matière de santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Saint-Huile](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12366

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er avril 2024

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9337

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)